

« Remplace ton feu, Respire mieux », Propellet lance une campagne pour remplacer les anciens appareils de chauffage au bois

Propellet, l'association nationale des professionnels du chauffage au granulé de bois, lance une grande campagne de sensibilisation destinée à encourager les ménages à remplacer leurs anciens appareils de chauffage au bois par des poêles ou chaudières à granulé. L'objectif : réduire les émissions de particules fines, limiter la consommation de bois et ainsi réduire le coût du chauffage des foyers français.

Après la [suppression de l'aide aux ménages pour l'acquisition de chaudières biomasse dans le cadre des mono gestes du dispositif MaPrimeRénov](#) à partir du 1^{er} janvier 2026 et [la baisse de la bonification CEE du chauffage au bois](#), la filière du chauffage au granulé réagit. Avec sa campagne **“Remplace ton feu, respire mieux”**, Propellet envoie un message clair aux responsables politiques : moderniser le parc à travers les bonnes incitations est un levier immédiat pour améliorer la qualité de l'air. L'association veut aussi informer directement les ménages avec l'objectif de faire émerger cette demande et ce besoin de remplacement afin de créer l'adhésion citoyenne qui permettra d'accélérer ce phénomène.

« *Le granulé de bois n'est pas le problème mais est une grande partie de la solution !* » **Eric Vial, délégué général de Propellet.**

Des émissions concentrées sur les appareils anciens

Le bois-énergie est souvent pointé du doigt quand on parle de pollution de l'air. Pourtant, seulement 18 %¹ des particules fines que nous respirons proviennent du chauffage au bois, et 90 %² des émissions sont issues d'appareils anciens ou peu performants. Le remplacement de ces appareils permettrait de réduire cette part de 18 à moins de 3 %. Les foyers ouverts et les anciens poêles ou chaudières à bûches sont la priorité : remplacer une cheminée ouverte par un poêle à granulé divise en effet les émissions de particules fines par 30³.

¹ Source : INERIS (2025)

² Source : Données CITEPA (2021) mises en forme par le SER

³ Source : CITEPA - Document méthodologique OMINEA (2025)

Pourquoi remplacer son ancien appareil ?

Pour améliorer la qualité de l'air

Entre 2000 et 2020, les émissions de particules fines liées au chauffage au bois ont diminué de 50 %, alors que le nombre de foyers chauffés au bois a augmenté de 25 %. Donc moderniser le parc, c'est réduire durablement les émissions de particules, toutes tailles confondues.

Pour diminuer la consommation de bois

La consommation de bois énergie a baissé de 38 % entre 2000 et 2020 alors que le nombre de foyers chauffés au bois-énergie a augmenté de 25% sur cette même période. Les appareils modernes permettent donc de chauffer mieux avec moins de bois.

Améliorer son pouvoir d'achat

Les 3 millions d'appareils antérieurs à 2005, dont 800 000 foyers ouverts, consomment jusqu'à 9 fois plus de bois qu'un poêle ou une chaudière à granulés. Remplacer ces anciens appareils permettrait de réduire sa consommation et donc ses dépenses.

Soutien indispensable de l'Etat

Pour soutenir le remplacement des anciens appareils et participer à l'amélioration de la qualité de l'air, Propellet demande aux responsables politiques :

1. **Un plan de remplacement prioritaire** des appareils installés avant 2005 (poêles et chaudières) avec ciblage des foyers ouverts.
2. **Des outils financiers dédiés** : maintien/renfort MaPrimeRénov', coup de pouce CEE incitatif pour les chaudières biomasse, Fonds Air-Bois plus ciblés dans le cadre des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA).
3. **Un accompagnement gradué** en fonction de la sensibilité des zones géographiques.
4. **Une communication du gouvernement** sur l'intérêt sociétal, économique et environnemental du remplacement des anciens appareils peu performants (ex : campagne de l'ADEME).



La campagne de Propellet s'articule autour de contenus courts, chiffrés et sourcés diffusés les prochains mois sur les réseaux sociaux, dans les médias et via le réseau de professionnels adhérents de Propellet.

A PROPOS DE PROPELLET

L'association nationale de référence des professionnels du chauffage au granulé de bois et pellet. Elle regroupe près de 250 professionnels qui s'engagent dans la qualité et le développement de la filière du chauffage au granulé de bois. L'association a été créée en 2008 pour servir les besoins d'une filière en pleine expansion, qui dispose aujourd'hui de 75 usines, produit plus de 2 millions de tonnes de granulés par an et alimente plus de 2 millions de foyers équipés en appareils de chauffage. Le travail réalisé depuis et l'ambition de fédérer les divers métiers de la filière autour d'un langage commun positionnent Propellet comme l'interlocuteur incontournable du chauffage au granulé de bois en France, pour les pouvoirs publics, les journalistes, les professionnels et les particuliers.

Propellet France
229 rue Joseph Fontanet - 73000 CHAMBÉRY

Contact : info@propellet.fr